



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille dix, le 26 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Eric LABAZ, Maire.

Présents : Ginette VIVIAN, Bénédicte VIVIAN, Milène BOURNAY, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Christophe GUITTON, Olivier VORMS, Luc ROSSET, François FOSSOUX.

Secrétaire de séance : Bénédicte VIVIAN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

1- Approbation du procès-verbal du CM du 25 juillet 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Délibérations

2011-38 : engagement des travaux : prolongement du trottoir sur la route du Chef-Lieu, de la salle des fêtes à la place Verdun et de la salle des fêtes à l'abri bus de la RD 14.

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'Etat a octroyé une subvention de 3623.55€ (répartition des amendes de police) à la commune de Nonglard pour les travaux précités. Cette dotation est versée sur présentation d'une délibération du Conseil Municipal d'engager les travaux concernés.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2011-40 : autorisation de signer une convention avec le CAUE

Monsieur le Maire explique que le CAUE serait missionné, par convention, pour une mission d'accompagnement du maître d'œuvre sur le projet d'extension des équipements scolaires. Une contribution de 5200€ est demandée à la collectivité pour participation aux frais engagés par le CAUE pour la réalisation de la mission. La coordination de l'étude est assurée gratuitement par l'organisme précité.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Décision du Maire 2011-02 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création de stationnement au droit de la salle des fêtes.

Suite à l'avis d'appel public (marché public du 29 juillet 2011) et à la décision de la commission Appel d'Offres, après ouverture des candidatures, le marché est attribué au Cabinet LONGERAY pour un montant de 13 813,80 euros TTC.

3- Arrêtés

2011-37 : autorisation pour l'entreprise DEGEORGE TP de prendre des mesures temporaires pour réguler la circulation lors de travaux sur la route du Julliard à compter du 19 septembre.

2011-39 : renouvellement du contrat CUI de Mme Annick GOLLIET sur le poste de la cantine et de la garderie communale, pour 6 mois à compter du 4 octobre 2011.

2011-41 : déclaration d'installation en mairie d'un tableau d'affichage répertoriant le champ d'application du Code du Travail pour les employeurs et les employés de la collectivité territoriale.

4 – Plan stratégique ARS 2011-2015 (rapporteur O. Vorms)

Il s'agit d'un projet préparé par l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes en mai 2011. Suite à un diagnostic de la situation, des objectifs sont définis pour 5 ans, en indiquant les orientations et les priorités à suivre.

Ce projet est soumis à procédure d'avis à toutes les communes de la Région Rhône-Alpes. Nous avons également reçu l'avis et les recommandations du Conseil Général qui finance une partie des moyens mis en œuvre. Le projet faisant 97 pages et l'avis du Conseil Général 12 pages, un résumé des 2 documents est lu par Olivier VORMS. L'ensemble des élus présents approuve le plan de santé tout en s'associant aux remarques du Conseil Général. L'ensemble des documents reste consultable en mairie pour les personnes intéressées.

5- SYANE : Nouvelles dispositions réglementaires relatives à la taxe communale sur l'électricité (rapporteur E. Labaz).

Le SYANE perçoit, contrôle et reverse la taxe communale sur l'électricité pour la commune de Nonglard. La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 a instauré un nouveau régime de taxation sur la consommation finale d'électricité. Cette nouvelle taxe (TCCFE) se substitue à la Taxe Locale sur l'électricité (TLE).

Le Syndicat des énergies et d'aménagement numérique de la Haute-Savoie ayant la compétence, a fixé par délibération, en date du 18 juillet 2011, le coefficient de taxe applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. Ce nouveau taux est porté à 8,12% (8 % en 2010). L'assiette de cette nouvelle taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommées par les usagers et non plus sur le type d'abonnement comme précédemment.

6- Taxe d'Aménagement - urbanisme (rapporteur C. Guitton)

La loi 2009-967 du 3 août 2009 (Grenelle de l'Environnement) a instauré une nouvelle taxe d'aménagement qui remplace 8 des taxes actuelles. L'assiette de calcul pour les nouvelles constructions à compter du 1^{er} mars 2012 sera différente car elle sera basée non plus sur la SHON (surface hors d'œuvre net) mais sur la totalité des surfaces closes et couvertes avec hauteur sous-plafond supérieure à 1.80m. Celle-ci est calculée par la Direction Départementale Territoriale lors de l'instruction des permis de construire et des déclarations préalables.

Le taux de cette taxe est fixé par délibération du conseil municipal. Il peut-être ponctué en fonction des différentes zones inscrites au PLU et révisée annuellement avant le 30 novembre.

7- Rapports des commissions communales

Commission voirie/bâtiments (rapporteur J.F. Bocquet)

La Société APAVE a procédé au contrôle annuel des installations électriques de tous les bâtiments publics communaux. Une alarme incendie supplémentaire a été installée à l'école.

Divers travaux d'entretien ont été réalisés à l'école et remplacement des fenêtres côté scène à la salle des fêtes.

Une réunion de travail de la commission est prévue pour la programmation des travaux à réaliser entre 2011 et 2012.

Commission urbanisme (rapporteur C. Guitton)

1 PC traité et validé et 1 en attente de l'avis de la DDE

4 DP traitées et validées et 3 en attente de l'avis de la DDE

Commission Vie Locale (rapporteurs M. Bournay/O. Vorms)

La rentrée des classes s'est effectuée dans de bonnes conditions, avec 38 élèves et la même équipe enseignante que l'année dernière.

L'APE-P'tits Loups a tenu son assemblée générale le 16 septembre et a présenté ses projets en liaison avec l'école. Le nombre moyen d'enfants inscrits à la cantine et à la garderie, assurées par Annick GOLLIET, est plus important que l'année précédente, principalement chez les petits, ce qui nécessite de faire appel à un bénévole supplémentaire une à deux fois par semaine.

L'assemblée du Comité d'Animation de Nonglard a eu lieu le 9 septembre. La nouvelle Présidente, Nadine LYARD, fait appel aux volontaires pour mener à bien toutes les activités annuelles et ponctuelles prévues.

La sortie des aînés du 10 septembre organisée par le CCAS dans le Grésivaudan s'est bien déroulée, sous le soleil, avec 88 participants, dont 45 de Nonglard.

La commune envisage d'adhérer à l'Union Départementale des CCAS de Haute-Savoie qui sera créée en décembre.

Trois élus ont pu visiter le collège de Poisy le jour de la rentrée des classes de sixième et apprécier ainsi la qualité de l'établissement et des orientations pédagogiques présentées par le Principal M. Gruffaz.

La PMS de Meythet a pris l'initiative d'organiser un groupe de travail, avec deux sous-groupes dont l'un, le GATAP, recense les problématiques des adolescents du territoire pour essayer d'y apporter des solutions. La commune, avec 3 élus dans ce sous-groupe, est bien représentée.

8- Commissions intercommunales CCFU

Commission transports scolaires (rapporteur E. Labaz)

Depuis la rentrée scolaire en septembre il n'y a pas de problème de retard des cars.

Des exercices d'évacuations des cars à l'intention des collégiens sont programmés prochainement aux collèges de Poisy et de Sillingy.

Commission Développement Durable (rapporteur M. Bournay)

Pour participer à l'année internationale de la Forêt, la commission envisage plusieurs soirées film-conférence-débat en plusieurs points de la CCFU, dont une séance pour les enfants. Une soirée pourrait avoir lieu sur le secteur Nonglard/Lovagny. La date, le sujet et les intervenants restent à être précisés.

9 – Divers

Eclairage public :

A la demande de certains élus, le SYANE a proposé lors d'une rencontre de préparer un diagnostic de l'état de l'éclairage public de la commune. Celui-ci prévoit de faire un état des lieux de toutes les installations qui ne correspondent pas aux nouvelles normes imposées par l'Etat et qui devront être appliquées d'ici 2015. Ce diagnostic a un coût financier prévisionnel de 16650 euros TTC. Après échanges de point de vue et divergences entre élus relatives au coût, Monsieur le Maire en prend note et se renseignera auprès du Syane pour adopter une autre solution de remise à niveau du réseau de l'Eclairage Public.

Par ailleurs, ces travaux de mise en conformité pourront se faire en plusieurs tranches et des devis seront demandés aux entreprises agréées pour de tels travaux et dont le SYANE, du fait de sa compétence, reste le maître d'œuvre pour le suivi.

SDIS 74 : le rapport 2010 est à disposition des élus en mairie.

ATESAT : le rapport de faisabilité de l'extension de l'école est arrivé et sera mis à disposition des élus.

Epicerie Soleil et Saveur (Meythet) : actuellement une personne de la commune bénéficie des prestations de cette structure dans le cadre de la convention entre la commune de Meythet et le CCAS communal.

Courriers reçus :

Monsieur le Maire donne lecture des lettres reçues en mairie de Mme Lesage et de M. et Mme Joseph Poncet.

Association Lâcher des Anges : cette association a pour but de sensibiliser la population sur le sujet du deuil périnatal et de soutenir les parents endeuillés dans leur détresse. Des documents sont à disposition du public en mairie et une information sera faite sur le site internet de la mairie.

Fin de la réunion à 22h30

COMMUNE de NONGLARD

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique de fixation de la largeur, d'élargissement et de redressement de la route du Julliard VC n° 201 et du chemin des Savus VC n°7.

Par arrêté n° 2011-36 du 19 septembre 2011, Monsieur le maire de la commune de Nonglard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de fixation de la largeur, d'élargissement et de redressement de la route du Julliard VC n° 201 et du chemin des Savus VC n°7.

A cet effet, monsieur le Maire a désigné en qualité de Commissaire enquêteur, Monsieur DECOOL Jacky.

L'enquête se déroulera à la mairie de Nonglard du vendredi 7 octobre 2011 au vendredi 21 octobre 2011, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 12h15, le mardi de 16h00 à 18h00 et le mercredi de 7h30 à 10h30.

M. le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition des intéressés qui désireraient lui faire part directement de leurs observations le vendredi 21 octobre 2011, de 10 h00 à 12h00.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur à la mairie de Nonglard.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'il sera transmis en mairie (1 mois après la clôture de l'enquête).